" Semaine Vétérinaire "
16/09/2011

Alimentation
Viandes au menu : L214 met les pieds dans le plat

L'association L214 de défense des animaux s'insurge contre des décrets à venir, imposant de la viande en restauration collective 1 à 2 fois par jour.

© YAMIR - FOTOLIA

Pour l'association L214, les décrets à venir érigeraient en norme un modèle alimentaire fondé sur la surconsommation de produits d'origine animale.

Après la célèbre invitation « *mangez au moins 5 fruits et légumes par jour* », de nouveaux décrets en préparation vont réglementer la restauration collective[1]. Ils sont fondés sur les recommandations du Groupement d'étude des marchés de restauration collective et de la nutrition (GEMRCN). Ce dernier préconise notamment de servir 1 à 2 fois par jour un aliment du groupe viande/volaille/poisson/œufs, (pour le poisson, au moins 2 fois par semaine), ainsi que du lait et des produits laitiers 3 fois par jour, en précisant les quantités pour chaque type d'aliment[2]. Selon l'association de défense des animaux L214, ces décrets en préparation reprendront probablement les recommandations du GEMRCN. Et de s'en offusquer : « *Imposer de manière obligatoire à haute dose la présence de produits d'origine animale dans les menus n'a rien d'étonnant : le GEMRCN compte parmi ses membres des représentants des industries agro-alimentaires comme l'Association nationale des industries agro-alimentaires, le Syndicat des entreprises françaises des viandes (SNIV-SNCP), ou encore Nestlé... dont la vocation naturelle est de placer au mieux leurs produits.* » Elle précise qu'à de rares exceptions près, le document du GEMRCN assimile le "plat protidique" à un apport de protéines animales (viande, poisson, œufs, abats, charcuterie). « *Au lieu d'indiquer les apports nécessaires en divers types de nutriments et de lister les moyens possibles de les satisfaire, la recommandation du GEMRCN fixe des normes en termes de produits.* »

La souffrance animale et la liberté de conscience occultées

Les adhérents de L214 estiment que les règles régissant la restauration collective devraient plutôt prendre en compte les questions nutritionnelles et l'ensemble des aspects liés à l'alimentation : l'environnement, l'équité dans le partage des ressources, la souffrance animale, la santé publique, la liberté de conscience devant son interdiction d'offrir des repas végétariens aux personnes qui refusent l'alimentation carnée par conviction éthique ou religieuse.

Par ailleurs, pour cette association, les décrets à venir érigeraient en norme un modèle alimentaire fondé sur la surconsommation de produits d'origine animale, système qui accapare une grande part des ressources agricoles, alors que près d'un milliard de personnes souffrent de la faim, et qui de surcroît représente un coût important, tant en termes de souffrance animale que pour l'environnement.

Une lettre à Nicolas Sarkozy contre ce type de réglementation

Afin de manifester son mécontentement, l'association a adressé un courrier au président de la République Nicolas Sarkozy, le 2 septembre dernier[3], reprenant tous les arguments cités. Elle ajoute que l'élevage est l'un des facteurs majeurs d'émissions de gaz à effet de serre (GES). « *La France a pris des engagements internationaux sur la réduction de ses émissions de GES.* »

En outre, parmi les autres arguments de L214 figure la volonté du ministre Bruno Le Maire de diminuer de 25 % les antibiotiques administrés dans les exploitations agricoles : « *Une restauration collective basée sur un fort apport en produits d'origine animale n'allégera pas les ordonnances vétérinaires.* » < NATHALIE DEVOS

[1] *http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-108498QE.htm*
[2] *http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/nutrition/nutrition.pdf*
[3] *http://www.l214.com/fichiers/pdf/201109-lettre-president-GEMRCN.pdf*